

# Consultation citoyenne

(panel de 15 participants)

Mercredi 22 mai  
de 18h30 à 20h30 à Golfech



Réfléchir aux stratégies  
de réduction de la contamination  
après un accident nucléaire



1

## Pourquoi un panel de citoyens ?

C'est une approche participative, issue du retour d'expérience de l'accident de Fukushima, vous permettant de **donner votre avis** sur des actions qui pourraient être menées pendant la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire et ainsi de **contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale**.

## Réfléchir aux conséquences d'un accident nucléaire

Un accident sur Golfech peut produire des rejets radioactifs qui vont se déposer dans l'environnement et perdurer. Pour limiter l'incidence sur la population, des stratégies de réduction de la contamination pourront être mises en place.



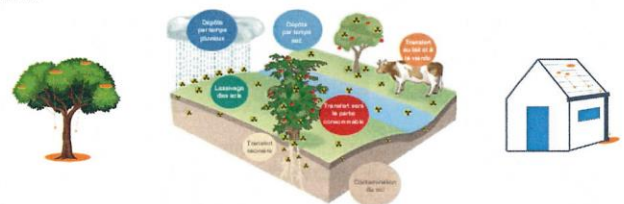
Pour contribuer à ce panel, il faut imaginer qu'un accident a eu lieu à la centrale de Golfech. L'accident est maintenant terminé mais les lieux de vie sont contaminés de façon durable. Le niveau de contamination permet un maintien de la population sur ce territoire, sous réserve d'adopter des actions de protection et des comportements adaptés.

Votre réflexion doit donc être **indépendante** de votre opinion sur le nucléaire en France ou sur la possibilité d'un accident nucléaire.

2

## La contamination de l'environnement à la suite d'un accident nucléaire

Une fois déposée, la radioactivité va progressivement s'intégrer dans tous les éléments de l'environnement : sols, plantes, fruits et légumes, champignons, animaux d'élevage, gibier, poissons. Cette radioactivité sera présente à long terme.



## La contamination de la population à la suite d'un accident nucléaire

En phase post-accidentelle, les principales voies d'exposition sont :

- l'ingestion de denrées alimentaires contaminées
- l'irradiation externe par les dépôts radioactifs
- et dans une moindre mesure le fait de toucher des objets contaminés.



Il sera nécessaire de mettre en place des actions de réduction de la contamination pour protéger la population.



## Comment se protéger ?



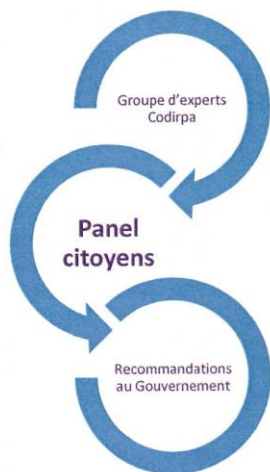
Interdire ou limiter l'ingestion de produits contaminés va participer de manière importante à la protection de la population. Après un accident nucléaire ayant entraîné un dépôt de radionucléides, il est également nécessaire de mettre en place une stratégie de réduction de la contamination. Depuis 2020, le Codirpa travaille sur les différentes stratégies de réduction de la contamination possibles selon différents types de milieux (agricole, urbain, etc.).

## Quel objectif pour ce panel ?

Pour améliorer la stratégie de réduction de la contamination suite à un accident nucléaire, l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) propose plusieurs critères qui sont protecteurs mais qui nécessitent d'être compris et acceptés par la population pour être appliqués.

L'ASN souhaite consulter les populations potentiellement concernées, c'est-à-dire celles résidant près d'une installation nucléaire afin de recueillir leurs perceptions. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'association de l'ensemble des parties prenantes aux travaux du Codirpa.

## Comment seront utilisés les résultats du panel ?



Le groupe de travail a émis un rapport provisoire qui sert de base à la discussion avec le panel de citoyens. Les grandes lignes de ce rapport vous seront présentées et discutées.

Une synthèse des discussions et des propositions du panel sera rédigée par l'ASN et la CLI de Golfech. **Cette synthèse vous sera soumise pour avis.** Un membre de la CLI sera votre porte-parole pour présenter cette synthèse auprès du Codirpa.

**La synthèse sera incluse dans le rapport final du groupe de travail transmis au Gouvernement.**

## Et après ?

L'ASN et la CLI de Golfech vous présenteront et vous transmettront le rapport final et vous tiendront informés de la suite donnée aux propositions.

**L'ASN et la CLI de Golfech vous remercient par avance de votre implication.**

## Vous êtes...

Elu local, artisan, commerçant, parent au foyer, enseignant, agriculteur, médecin, pharmacien, retraité, chef d'entreprise, membre d'associations locales, etc.

**Vous souhaitez donner votre avis sur les stratégies de réduction de la contamination après un accident à la centrale de Golfech et contribuer ainsi aux recommandations qui seront faites au Gouvernement.**

## Comment intégrer ce panel de citoyens ?

L'ASN, en partenariat avec la commission locale d'information de Golfech, souhaite réunir un panel de citoyens pour dialoguer au sujet des actions de protection de la population et recueillir son avis.

Pour participer à ce panel et donner votre avis, vous pouvez contacter :

La commission locale d'information de Golfech :

☎ 05 63 39 71 90

✉ [cli82400golfech@gmail.com](mailto:cli82400golfech@gmail.com)

## Le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire



L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) contribue à l'élaboration de la réglementation, contrôle les installations nucléaires et participe à l'information du public, y compris en situation d'urgence.

Depuis 2005, l'ASN mène une réflexion sur les actions de protection à mener pour protéger la population des risques dus aux conséquences d'un rejet radioactif dans l'environnement.

## Le Codirpa\*



Cette réflexion est menée au sein d'un groupe pluraliste, le Codirpa, qui regroupe des services de l'Etat, des exploitants d'installations nucléaires, des experts scientifiques et techniques et des représentants de la société civile : membres d'associations, membres de commissions locales d'information, particuliers, etc.

Le Codirpa a publié des éléments de doctrine post-accidentelle qui ont été repris par le Gouvernement. Un site internet ([www.post-accident-nucleaire.fr](http://www.post-accident-nucleaire.fr)) a été créé, regroupant des documents utiles pour se préparer à une telle situation, dont un guide pratique destiné aux habitants d'un territoire contaminé.

## Le rôle de la commission locale d'information

La commission locale d'information (CLI) assure le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de conséquences des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations.

\* Comité directeur pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire.